

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2009

OBJET

de la Délibération

**MEDIATHEQUE –
ARCHIVES
APPROBATION DE
L’A.P.D
AVENANT A LA
MAITRISE
D’OEUVRE
PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL
DES TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

9 décembre 2009

Date d’affichage : 9 décembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.
MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absent+s ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT
M. LE BARON à M. MARCHAND
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absents excusés

M. BONHOURE
M. DERRIEN

MEDIATHEQUE – ARCHIVES
APPROBATION DE L’A.P.D
AVENANT A LA MAITRISE D’OEUVRE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Rapport de Christophe MARCHAND

Par délibération en date du 23 septembre 2009, le conseil municipal a approuvé le montant des travaux estimé en phase A.P.S 2 de la médiathèque et des archives.

L’estimation en phase A.P.S 2 a pris en compte les modifications apportées au projet initial (espace tampon sur les pignons est et ouest, pompe à chaleur etc.) qui renforcent les performances en terme d’économies d’énergie du bâtiment.

Afin de respecter au plus près les qualités esthétiques et fonctionnelles du projet d’origine (vaste espace lumineux au rez-de-chaussée de la médiathèque), d’éviter, par ailleurs, une maintenance importante sur les portiques bois, le cabinet OPUS 5 présente en phase A.P.D une solution qui rétablit la mezzanine suspendue par un changement de matériau (acier habillé) de l’ossature extérieure.

La remise de l’Avant Projet Définitif (A.P.D) permet d’ arrêter le montant des travaux à la somme H .T de 4 896 180 euros soit un écart de 0,89 % sur la phase APS 2.

Les travaux de construction de la médiathèque peuvent bénéficier d’une subvention de l’Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (cf. délibération du 23 septembre 2009)

Dans un second temps, si les travaux sont subventionnés, les équipements mobiliers (enveloppe estimée à 180 000 euros HT) et les équipements informatiques pourront faire l’objet de demandes de subventions complémentaires auprès de la DRAC .

Après avis favorable de la commission d’appel d’offres du 9 décembre 2009 et conformément à l’article 4 du CCAP, un avenant au contrat de maîtrise d’œuvre fixant le montant définitif de rémunération doit être passé.

Le forfait définitif de rémunération est fixé par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s’engage le maître d’œuvre à l’issue de la phase A.P.D.

L’avenant à conclure avec le maître d’œuvre formalise une augmentation de 107 502,49 euros HT (montant des travaux estimation A.P.D – montant des travaux estimation contrat x 13,94 % taux de rémunération global du contrat)

Par ailleurs, est inclus dans l’avenant , une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’équipement mobilier de la médiathèque et des archives d’un montant de 10 000 euros HT (définition des besoins, rédaction d’un cahier des charges pour lancer un appel d’offres ouvert, plan de positionnement, conception d’un mobilier spécifique si aucun mobilier du marché n’est adapté)

En fonction de ces éléments , le plan de financement prévisionnel des dépenses de travaux de la médiathèque est arrêté comme suit :

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

CHARGES	MONTANT (HT, en euros)	RECETTES	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT (HT, en euros)
Travaux incluant la démolition des bâtiments existants et les aménagements extérieurs	4 896 180	DRAC (DGD médiathèque)	2044,08 m ² (surface médiathèque) par 1581 euros HT (plafonnement du m ² en 2009) par 35 %	1 131 091,70
1% artistique (bâtiment uniquement)	45 690	Conseil Général		152 000
Maîtrise d'œuvre	575 190	Contrat de Pays /Conseil Régional		714 000
Avenant maîtrise d'œuvre	117 502,49 (les 10 000 de mission mobilier inclus)			
Indemnités de concours	40 000	TOTAL SUBVENTIONS		1 997 091,70
Mission SPS	3 200	Ville de Pontivy		3 731 335,80
Contrôle technique	6 860			
Sondages géotechniques	19 803			
Programmiste	22 740			
Diagnostic plomb et amiante	1 262			
TOTAL	5 728 427,50	TOTAL		5 728 427,50

Nous vous proposons :

- d'approuver l' Avant Projet Définitif présenté par le Cabinet OPUS 5
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à intervenir
- d'approuver le plan de financement prévisionnel

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 26 VOIX « POUR » et 5 VOIX « CONTRE » de Mme ROUILLARD, Mme LE STRAT, M. MOUAHOU, M. PERESSE et Mme GUEGAN
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**